

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2388

8 décembre 2009

SOMMAIRE

AAC NL BOF 2002 S. à r.l.	114586	Luxembourg CB 2002 S.à r.l.	114596
APO Luxembourg S. à r. l.	114593	Magnol Investments S.à r.l.	114581
Arbisia S.A.	114587	Matterhorn Partners S.à r.l.	114597
Artirado S.à r.l.	114607	M. Boitel & Cie	114579
Bristol Investments S.A.	114608	Miranda Lux Real Estate S.A.	114589
Captilux S.A.	114590	Mobile Business S.A.	114578
Centrum Alexa S.à r.l.	114585	Moteka Luxembourg S.à r.l.	114597
Centrum Gdynia S.à r.l.	114588	Motor Car Leasing S.A.	114621
Centrum Julianow S.à r.l.	114589	Ondafin S.A.	114578
Centrum Leto S.à r.l.	114590	Palm Investments S.à r.l.	114597
Centrum Poznan S.à r.l.	114593	PayPal (Europe) S.à r.l.	114596
Centrum Toruń S.à r.l.	114593	PBR Holding S.A.	114588
Centrum Weiterstadt S.à r.l.	114595	PCL-Informatique S.à r.l.	114607
Centrum Wroclaw S.à r.l.	114588	PEP TMT SSF Luxco 1 SARL	114585
Corporate Express Luxembourg Holding S.à r.l.	114587	PEP TMT SSF Luxco 2 S.à r.l.	114586
Didi Finance S.à r.l.	114596	Podium Investments S.A.	114585
Dynavest Holding & Cie S.C.A.	114581	Poissonnerie La Perle de l'Atlantique Esch/ Alzette s. à r.l.	114624
Dynavest S.A.	114581	Principe SA	114580
E-Tec Lux S.A.	114582	Profitec	114602
Financière Joseph II S.A.	114587	Quilmes Industrial (QUINSA)	114621
HILGER - interfer S.A.	114601	RA Investments Luxembourg I S.à r.l. ..	114595
Hóf S. à r. l.	114602	Self-Shop Peschkopp s.à r.l.	114622
Hospitec	114622	Serivadus S.à r.l.	114609
Iceland Bulk Water 2 S.à r.l.	114578	Silberhorn S.à r.l.	114598
Inovajeau S.à r.l.	114580	Systema International S.à r.l.	114595
Inveslux S.à r.l.	114586	Tacana S.A.	114589
IP Holdings S.A.	114603	Turkey MENA Properties III S.à r.l.	114622
Jaccar Holdings	114579	Unity S.A.	114578
J + V Heizung und Sanitär S.A.	114621	Vasta S.A.	114598
"LEBENSbÜHNE" - Kunst und Bildung a.s.b.l.	114599	Winnicare S.A.	114598
Logiprint S.A.	114590	Xenophon S.à r.l.	114601
		Zeclat Holding S.A.	114582

Mobile Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 85, rue des Maraîchers.
R.C.S. Luxembourg B 78.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2009145543/11.

(090176230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Unity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 138.486.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145587/10.

(090175884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Iceland Bulk Water 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 137.539.

Résolution du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 3 novembre 2009

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 44, rue de la Vallée,
L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145796/12.

(090176059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Ondafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 54.416.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 octobre 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2010:

- Monsieur Giorgio PASTORINO, administrateur de société, demeurant au 61, Provinciale I-23864 Malgrate, Italie, Président;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Horst SONNENTAG, économiste bancaire, demeurant au 10, Schulstrasse D-54453 Nittel, Allemagne.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 juin 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009145965/21.

(090176577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Jaccar Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 103.405.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 13 novembre 2009

La démission de AUDIEX S.A. de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société est acceptée avec effet immédiat.

Est nommé commissaire aux comptes Ernst & Young, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L- 5365 Munsbach, avec mission de faire la révision des comptes annuels et des comptes consolidés. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Référence de publication: 2009145880/15.

(090177289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

M. Boitel & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 149.211.

—
Extrait de l'acte constitutif
M. BOITEL & CIE

**Société en commandite simple
constituée sous seing privé****1. Les associés.**

1) Monsieur Marc BOITEL, né à Etterbeek (Belgique), le 1^{er} mai 1965, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, Avenue de la Brise 15,

2) Madame Ann BUYSENS, née à Zwevegem (Belgique), le 11 mai 1965, demeurant à B-1420 Braine-l'Alleud, Avenue de la Brise 15.

2. L'objet social.

- L'objet de la Société est la perception de commissions, la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations.

- La Société ne participera pas à la vie économique en général.

- La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique.

- La Société peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la Société contre les risques de crédits, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La Société peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La Société peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative, voir article 4. de l'acte constitutif.

3. Le siège social. Le siège social de la Société est établi au 5, Rue Prince Jean à L-4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2. de l'acte constitutif.

4. Gérance. La Société est gérée par l'Associé Commandité: Monsieur Marc Boitel.

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant.

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commandité n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social. Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000,- EUR) représenté par Dix Mille (10.000) Parts d'Un Euro (1,- EUR) chacune dont:

- Neuf Mille (9.000) Parts d'Un Euro (1,- EUR) détenues par l'associé commandité: Monsieur Marc Boitel.
- Mille (1.000) Parts d'Un Euro (1,- EUR) détenues par l'associée commanditaire: Madame Ann Buysens.

7. Durée. La Société est constituée à la date du 21 octobre 2009 pour une période indéterminée.

Signatures.

Référence de publication: 2009145868/55.

(090176293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Principe SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 88.946.

— EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} octobre 2009 que:

- Monsieur Riccardo MORALDI administrateur actuel, a été nommé Président du Conseil d'Administration.
- SER. COM S.à.r.l, société à responsabilité limitée ayant son siège social 3 rue Belle Vue L-1227 Luxembourg a été nommée Commissaire en remplacement de AUSTIN EQUITIES SA, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 16/11/09.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009145886/16.

(090176649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Inovajean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4832 Rodange, 547, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 23.893.

— EXTRAIT

Il résulte d'un procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2008 que les associés de la S. à r. l. INOVAJEAN, Monsieur Jean-Claude Varconi, retraité, demeurant 155 rue de Lorraine F-54400 Cosnes et Romain, Madame Françoise Messin, retraitée, demeurant 155 rue de Lorraine F-54400 Cosnes et Romain, et la société anonyme Arthur S.A.H. enregistrée au registre de commerce de Luxembourg sous le n° B 36.517 et domiciliée chez Fisogest S.A. 55-57 avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, ont agréé le projet de cession des soixante quinze (75) parts sociales de la société détenues par Monsieur Jean-Claude Varconi, préqualifié, et des cinquante (50) parts sociales de la société détenues par Madame Françoise Messin, préqualifiée au profit de la société anonyme Arthur S.A.H., préqualifiée.

En vertu de la cession de parts précitée, la répartition actuelle du capital social de la S. à r. l. INOVAJEAN se présente comme suit:

la société anonyme Arthur S.A.H., est associé unique et détient la totalité des 525 parts de la société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2008.

Françoise Messin

Gérante

Référence de publication: 2009145935/22.

(090176720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Dynavest Holding & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 48.756.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 18 Août 2009

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1) L'Assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes:

- AACO SARL, société avec siège social au 22, Rue Goethe -L- 1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B88833.

L'Assemblée élit en remplacement:

- SOCOMET S.A., société avec siège social au 63-65, Rue de Merl L- 2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B55490.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2011.

2) Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2009145894/20.

(090176953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Dynavest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 60.749.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 18 Août 2009

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1) L'Assemblée accepte la démission du Commissaire aux Comptes:

- AACO Sàrl, société avec siège social au 22, Rue Goethe -L- 1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B88833.

L'Assemblée élit en remplacement:

- SOCOMET S.A., société avec siège social au 63-65, Rue de Merl -L- 2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg n° B55490.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2010.

2) Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2009145898/20.

(090176959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Magnol Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.715.

EXTRAIT

En date du 6 mai 2009, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- la démission de M. Joost Tulkens en tant que gérant est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.

- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, a été nommé nouveau gérant avec effet au 1^{er} août 2007 et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 6 mai 2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009145958/14.

(090177314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Zeclat Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 98.630.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Madame Isabelle SCHUL. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Fait à Luxembourg, le 22 octobre 2009.

S. BOULHAIS / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur et Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009145901/13.

(090176650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

E-Tec Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 82.180.

Im Jahre zwei tausend neun,
den neunundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft E-TEC LUX S.A., mit Sitz in L-5410 Beyren, 45, rue Fuert, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 82.180 (NIN 2001 2212 357),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze in Niederanven, am 4. Mai 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1118 vom 6. Dezember 2001, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Paul BETTINGEN am 2. August 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 164 vom 30. Januar 2002.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (€ 310,-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Paul SUNNEN, Consultant PME, mit Berufsadresse in L-1653 Luxemburg, 2, Avenue Charles de Gaulle.

Er beruft zum Schriftführer und Stimmzähler Herrn Alex KAISER, Privatangestellter, mit Berufsadresse in L-1653 Luxemburg, 2, Avenue Charles de Gaulle.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1) Verlegung des Gesellschaftssitzes von Beyren in die Gemeinde Schuttrange und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 2 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange.

2) Festlegung der neuen Adresse der Gesellschaft wie folgt: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

3) Abänderung von Artikel 6 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

4) Abänderung des ersten Satzes von Artikel 7 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 7. (Erster Satz). Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern kann der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen.

5) Löschen des zweiten Absatzes von Artikel 11 der Statuten betreffend die Ernennung des ersten Delegierten des Verwaltungsrates.

6) Abänderung von Artikel 12 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 12. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.

- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern

- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalters, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

7) Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 15 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 15. (Absatz 1). Die jährliche Generalversammlung tritt an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Montag des Monats Juni um 10.00 Uhr.

8) Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 18 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 18. (Absatz 1). Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

9) Annahme des Rücktritts von Herrn Wolfgang LEX als Verwaltungsratsmitglied und als delegiertes Verwaltungsratsmitglied, sowie Annahme der Rücktritte von Herrn Franz-Rudolf STEIL als Verwaltungsratsmitglied und von Herrn Karl-Ludwig WEBER als delegiertes Verwaltungsratsmitglied.

10) Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die einhundert (100) Aktien mit einem Nennwert von dreihundertzehn Euro (€ 310,-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000,-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag der Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Beyren in die Gemeinde Schuttrange zu verlegen und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 2. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Schuttrange.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Adresse der Gesellschaft wie folgt festzulegen: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6. Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes

im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Satz von Artikel 7 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 7. (Erster Satz). Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern kann der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden wählen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den zweiten Absatz von Artikel 11 der Statuten betreffend die Ernennung des ersten Delegierten des Verwaltungsrates zu löschen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 12 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 12. Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalters, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel 15 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 15. (Absatz 1). Die jährliche Generalversammlung tritt an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Montag des Monats Juni um 10.00 Uhr.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den ersten Absatz von Artikel 18 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 18. (Absatz 1). Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Rücktritt von Herrn Wolfgang LEX als Verwaltungsratsmitglied und als delegiertes Verwaltungsratsmitglied anzunehmen.

Die Rücktritte von Herrn Franz-Rudolf STEIL als Verwaltungsratsmitglied und von Herrn Karl-Ludwig WEBER als delegiertes Verwaltungsratsmitglied werden ebenfalls angenommen.

Ihnen wird Entlastung für die Ausführung ihres Mandates erteilt.

Die Generalversammlung stellt fest, dass der Verwaltungsrat nur mehr aus einem Mitglied besteht und zwar Herrn Karl-Ludwig WEBER.

Zehnter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. SUNNEN, A. KAISER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 30 octobre 2009. Relation: ECH/2009/1593. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

114585

Echternach, den 11. November 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009147971/149.

(090179586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Centrum Alexa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.510.

—
EXTRAIT

En date du 12 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée.
- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145902/16.

(090177259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

PEP TMT SSF Luxco 1 SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.758.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 mai 2009 que:

- la démission de Monsieur John Dever Woodworth III en tant que gérant de la société est acceptée avec effet au 22 mai 2009;
- la nomination de Monsieur John Joseph Woods, résidant professionnellement au 50, Kennedy Plaza, Providence, 02903 Rhode Island, USA, est acceptée avec effet au 22 mai 2009.

Par conséquent, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Monsieur Raymond Maurice Mathieu;
- Monsieur John Joseph Woods;
- Monsieur Sinisa Krnic
- Monsieur Claude Larbière

Luxembourg, le 17 Novembre 2009.

Emilie Dougnac.

Référence de publication: 2009145904/20.

(090176683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Podium Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 38.650.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 12 novembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- Les démissions de Monsieur Bart Zech et Monsieur Roeland P. Pels, en tant qu'Administrateurs de la société, sont acceptées avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine van Oort et Monsieur Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, sont élus nouveaux Administrateurs de la société avec effet immédiat et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

114586

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145963/18.

(090177330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

PEP TMT SSF Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.222.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 mai 2009 que:

- la démission de Monsieur John Dever Woodworth III en tant que gérant de la société est acceptée avec effet au 22 mai 2009;

- la nomination de Monsieur John Joseph Woods, résidant professionnellement au 50, Kennedy Plaza, Providence, 02903 Rhode Island, USA, est acceptée avec effet au 22 mai 2009.

Par conséquent, le Conseil de Gérance est composé comme suit:

- Monsieur Raymond Maurice Mathieu;

- Monsieur John Joseph Woods;

- Monsieur Sinisa Krnic

- Monsieur Claude Larbière

Luxembourg, le 17 Novembre 2009.

Emilie Dougnac.

Référence de publication: 2009145905/20.

(090176686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

AAC NL BOF 2002 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.310.

—
EXTRAIT

En date du 5 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.

- Mme Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145906/16.

(090177239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Inveslux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.532.

—
RECTIFICATIF

L'affectation des résultats disponibles des comptes au 31 décembre 2007 a été enregistrée à Luxembourg le 26 janvier 2009 auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence: LSO DA/08472, et a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2009 sous la référence L090016043.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

L'affectation des résultats disponibles des comptes au 31 décembre 2007 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

114587

Pour *INVESLUX S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009146016/18.

(090176681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Financière Joseph II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.785.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27.03.2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2009 que:

L'assemblée a décidé de réélire aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2015,:

- Monsieur Dominique Ransquin, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L - 1526 Luxembourg, Val Fleuri, 23

- Monsieur Serge Cammaert, employé privé, demeurant professionnellement à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

- La société Fidelin S.A., immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B46740, ayant son siège social à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

L'assemblée a décidé de réélire aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de 2015

- Banque Delen Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B27146, ayant son siège social à L - 1150 Luxembourg, route d'Arlon, 287

Pour extrait certifié conforme

Signature

Référence de publication: 2009145908/23.

(090177331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Corporate Express Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.284.

—
Par résolutions signées en date du 30 octobre 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Rudi Merckx, avec adresse au 24, Velpestraat, 3360 Bierbeek, Belgique, de son mandat de gérant avec effet au 1^{er} octobre 2009.

2. Nomination de Gino Hoornaert, avec adresse au 21, Regenbooglaan, 9800 Deinze, Belgique, au mandat de gérant avec effet au 1^{er} octobre 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145929/15.

(090176937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Arbisia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.249.

—
Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal du conseil d'administration tenue au siège social en date du 10 septembre 2009

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Lorenzo GIANELLO de son poste d'administrateur.

Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est coopté comme nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

L'Assemblée Générale des Actionnaires, lors de sa prochaine réunion, procédera à l'élection définitive.

Pour extrait sincère et conforme

ARBISIA S.A.

Louis VEGAS-PIERONI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009145934/16.

(090176862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

PBR Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.663.

—
Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 16 octobre 2009, les actionnaires ont décidé:

1. de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Xavier Pauwels avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Martin Block avec adresse au 3, Merrington Close, B91 3XF Solihull, Royaume Uni

- Karsten Hartmann avec adresse à Lintran Strasse, 80335 Munich, Allemagne

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

2. de renouveler le mandat de FIDUCIAIRE PATRICK SGANZERLA Société à responsabilité limitée avec siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg en tant que commissaire, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145930/20.

(090176934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Centrum Gdynia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 123.441.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 12 novembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée.

- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145936/17.

(090177260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Centrum Wroclaw S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 123.482.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 12 novembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée.

- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société pour une durée indéterminée.

114589

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145952/17.

(090177282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Tacana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 77.608.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée
générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 21 août 2009*

Monsieur DE BERNARDI Angelo, et Monsieur BONAMIGO Mario, 13/F Via Maggior Piovesana, I - 31015 Conegliano (Italie), sont renommés administrateurs. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TACANA S.A.

Angelo DE BERNARDI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009145937/16.

(090176710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Centrum Julianow S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 137.840.

—
EXTRAIT

En date du 12 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée.
- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145939/16.

(090177264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Miranda Lux Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.957.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 octobre 2009 que:

Le mandat de commissaire aux comptes de la société FIDU-CONCEPT SARL, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, est reconduit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Les mandats des administrateurs suivants sont reconduits et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Patrick JEAN, né le 03.06.1957 à Paris (France), demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-rue;
- Monsieur Yoni JEAN, né le 29.03.1984 à Paris (France), demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-rue;
- Monsieur Alain ROME, né le 23.12.1944 à Vichy (France), demeurant à L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg (nouvelle adresse).

Monsieur Patrick JEAN, né le 03.06.1957 à Paris (France), demeurant à L-4132 Esch-sur-Alzette, 16, Grand-rue est nommé administrateur-délégué en remplacement de Monsieur Yoni JEAN. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en de 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2009145975/22.

(090177388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Captlux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.395.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 16 novembre 2009

La cooptation de Mme Mounira MEZIADI, comme administrateur décidée par le conseil d'administration en date du 18 juin 2008 a été ratifiée et cette dernière a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 16 NOV. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CAPTILUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009145940/16.

(090176656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Centrum Leto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 136.804.

—
EXTRAIT

En date du 12 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée.
- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145941/16.

(090177266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Logiprint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 149.278.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendneun, am fünften November.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck;

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft „FN-MERCURE S.A.“, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 95.507,

vertreten durch ihr geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied, Herrn Erwin SCHRÖDER, expert-comptable, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, welcher durch die außerordentliche Generalversammlung vom 16. September 2005 ernannt wurde und die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift vertreten kann,

hier vertreten durch Herrn Christoph FANK, Privatangestellter, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, auf Grund einer Vollmacht gegeben unter Privatschrift am 30. Oktober 2009.

welche Vollmacht nach „ne varietur“ Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt

Vorbenannte Gesellschaft ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihr zu gründenden Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „LOGIPRINT S.A.“ gegründet.

Art. 2. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer gegründet. Sie kann frühzeitig aufgelöst werden, durch Beschluss der Aktionäre, entscheidend so, wie im Falle einer Satzungsänderung.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde von Weiswampach.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand:

- Die Erbringung von jeglichen kommerziellen Dienstleistungen in den Bereichen Marketing, Öffentlichkeitsarbeit (public-relations), Kommunikation, sowie graphische Künste;

- Die Erbringung von Vermittlerdienstleistungen im kommerziellen Bereich.

Die Gesellschaft kann im allgemeinen alle kaufmännischen, finanziellen und industriellen Tätigkeiten ausüben, die mittelbar oder unmittelbar in Bezug zum Gesellschaftsgegenstand stehen oder die zur Verwirklichung des Gegenstandes beitragen könnten. Sie kann ihren Gegenstand auf alle Arten und gemäß den Modalitäten verwirklichen, die ihr als geeignet erscheinen.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-), eingeteilt in hundert (100) Aktien mit einem Nominalwert von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR). Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme in den Generalversammlungen.

Die Aktien sind, je nach Wahl des Eigentümers, Inhaber- oder Namensaktien.

Es können, je nach Wunsch der Aktionäre, Zertifikate über eine oder mehrere Aktien ausgestellt werden.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie im Falle einer Satzungsänderung zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Art. 6. Hat die Gesellschaft nur einen Aktionär, setzt der Verwaltungsrat sich aus einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern zusammen, die nicht Aktionäre sein müssen. Sobald die Gesellschaft aus mehreren Aktionären besteht, muss ein Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, die Aktionäre sein können, ernannt werden.

Das (Die) Verwaltungsratsmitglied(er) wird (werden) von dem Alleinaktionär, oder gegebenenfalls von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt, der (die) seine (ihre) Anzahl, Bezahlung, Amtsdauer für einen Zeitraum von maximal sechs Jahren festsetzt, und der (die) sein (ihr) Amt bis zur Wahl seines (ihres) Nachfolgers ausübt. Er (Sie) kann/können wiedergewählt und mit oder ohne Grund durch einen Beschluss des Alleinaktionärs oder gegebenenfalls der Hauptversammlung der Aktionäre abgelöst werden.

Falls eine Kapitalgesellschaft als Verwaltungsratsmitglied bestellt wurde, bestimmt sie eine natürliche Person, die ihre Aufgaben ausübt und in ihrem Auftrag und in ihrem Namen handelt.

Im Fall einer Vakanz im Verwaltungsrat, können sich gegebenenfalls die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder versammeln und einen Ersatz wählen, der das Mandat bis zur nächsten Hauptversammlung ausübt.

Die Verwaltungsratsmitglieder sind selbst nach Ablauf ihrer Amtszeit verpflichtet, die ihnen zugänglich gemachte Informationen über die Gesellschaft nicht zu offenbaren, es sei denn, dass eine solche Mitteilung gesetzlich vorgeschrieben wäre, oder im öffentlichen Interesse läge.

Art. 7. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, die zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder nützlich sind, soweit diese nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtigen Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, Vorauszahlungen auf Dividenden zu tätigen, im Rahmen der Bedingungen und gemäß den Bestimmungen welche durch das Gesetz festgelegt sind.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Erledigung der täglichen Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft, ganz oder teilweise, an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die nicht Aktionäre sein müssen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied unterliegt der vorherigen Genehmigung der Generalversammlung.

Es steht den Verwaltungsratsmitgliedern zu, Spezialvollmachten zu erteilen für Rechtsgeschäfte, zu denen sie selbst befugt sind.

Setzt der Verwaltungsrat sich aus mehreren Mitgliedern zusammen, wird die Gesellschaft Dritten gegenüber rechtsverbindlich durch die Einzelunterschrift des Delegierten des Verwaltungsrats oder durch die gemeinsame Unterschrift des Delegierten und eines weiteren Verwaltungsratsmitglieds verpflichtet.

Hat die Gesellschaft nur ein Verwaltungsratsmitglied, wird die Gesellschaft Dritten gegenüber rechtsverbindlich durch dessen alleinige Unterschrift verpflichtet.

Art. 8. Die Gesellschaft wird bei Gericht als Klägerin oder als Beklagte durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch die hierzu speziell bevollmächtigte Person rechtsgültig vertreten.

Art. 9. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare überwacht.
Sie werden ernannt für eine Dauer, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt am Gesellschaftssitz oder an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am zweiten Mittwoch des Monats Juni jeden Jahres um 10.00 Uhr.

Falls dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um der Generalversammlung beiwohnen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien fünf volle Tage vor dem festgesetzten Datum ihre Aktien hinterlegen. Jeder Aktionär hat das Recht selbst zu wählen oder einen Mandatar zu bestellen. Letzterer muss nicht unbedingt Aktionär sein.

Art. 13. Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Handlungen, welche die Gesellschaft betreffen, zu tätigen oder gutzuheißen. Sie entscheidet über die Zuweisung und über die Aufteilung des Nettogewinns.

Die Generalversammlung kann beschließen, Gewinne und freie Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne dabei das Kapital zu verringern.

Art. 14. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie abgeändert.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2010.
- 2) Die erste ordentliche Generalversammlung findet statt im Jahre 2011.

Zeichnung und Einzahlung

Nachdem die Satzung wie hiervor festgesetzt wurde, haben die Erschienenen erklärt, die Gesamtheit des Kapitals wie folgt zu zeichnen:

FN-MERCURE S.A., vorbenannt	100 Aktien
Total: einhundert Aktien	100 Aktien

Alle Aktien sind in Höhe von 25,81 % eingezahlt, so dass der Gesellschaft ab heute, der Betrag von achttausend Euro (EUR 8.000,-) zur Verfügung steht, wie es dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus der gegenwärtigen Gründung erwachsen, auf ungefähr EUR 850,-.

Außerordentliche Generalversammlung

Sodann hat der Erschienene in einer außerordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf einen (1) festgelegt, die der Kommissare ebenfalls auf einen (1).
Zum einzigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

Herr Thierry MOSCA, Unternehmer, geboren in Berchem-Sainte-Agathe, am 13. April 1967, wohnhaft in B-4141 Louveigne, rue Haiistree 11.

2. Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft „FN-SERVICES S.à r.l.“, mit Sitz in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, eingetragen im Handels- und Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 92.183.

3. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder sowie des Kommissars enden im Jahr 2015.

4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9991 Weiswampach, 28, Gruuss-Strooss

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Ettelbrück, in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. FANK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 6 novembre 2009. DIE/2009/10683. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL.

Ettelbruck, le 17 novembre 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009147431/130.

(090178521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Centrum Poznan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 123.442.

—
EXTRAIT

En date du 12 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée.
- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145942/16.

(090177272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Centrum Toruń S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 126.752.

—
EXTRAIT

En date du 12 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée.
- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145946/16.

(090177275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

APO Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 97, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 65.250.

L'an deux mille neuf,

le quatre novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

- 1.- La société de droit français APOSTROPHE S.A., avec siège social à F-75008 Paris, 43, rue du Faubourg Saint-Honoré, immatriculée sous le numéro B 602 000 689.
- 2.- Monsieur Gilbert HAZAN, commerçant, demeurant à F-75016 Paris, 1, rue du Conseiller Collignon.
- 3.- Monsieur Patrick HAZAN, commerçant, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 4, Bd. des Sablons.

4.- Madame Renée TORDJMAN, commerçante, épouse de Monsieur Gilbert HAZAN, demeurant à F-75016 Paris, 1, rue du Conseiller Collignon.

5.- Madame Dominique ADES, commerçante, épouse de Monsieur Patrick HAZAN, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 4, Bd. des Sablons.

Lesquels comparants sont ici représentés par Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, en vertu de cinq procurations sous seing privé lui délivrées en date du 19 respectivement 20 octobre 2009,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée APO LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-1661 Luxembourg, 97, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.250 (NIN 1998 2407 187).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 9 juillet 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 389 du 25 septembre 1998.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par les associés en date du 14 septembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 589 du 16 avril 2002.

Que le capital social de la société s'élève à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (€ 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales, qui sont réparties comme suit:

1.- La société de droit français APOSTROPHE S.A., préqualifiée, trois cent cinquante parts sociales	350
2.- Monsieur Gilbert HAZAN, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
3.- Monsieur Patrick HAZAN, prénommé, cinquante parts sociales	50
4.- Madame Renée TORDJMAN, prénommé, cinquante parts sociales	50
5.- Madame Dominique ADES, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cinq cents parts sociales	500

Ensuite les comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de modifier l'exercice social en cours, de sorte que celui-ci commence le 1^{er} avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

L'exercice social en cours se termine dès lors le 31 mars 2010.

Par conséquent, l'article 14 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 14. Chaque année, au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Deuxième résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des parts sociales et constatent que le capital social est de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (€ 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze Euros soixante-huit Cents (€ 12.394,68), représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont attribuées aux associés comme suit:

1.- La société de droit français APOSTROPHE S.A., avec siège social à F-75008 Paris, 43, rue du Faubourg Saint-Honoré, immatriculée sous le numéro B 602 000 689, trois cent cinquante parts sociales	350
2.- Monsieur Gilbert HAZAN, commerçant, demeurant à F-75016 Paris, 1, rue du Conseiller Collignon, vingt-cinq parts sociales	25
3.- Monsieur Patrick HAZAN, commerçant, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 4, Bd. des Sablons, cinquante parts sociales	50
4.- Madame Renée TORDJMAN, commerçante, épouse de Monsieur Gilbert HAZAN, demeurant à F-75016 Paris, 1, rue du Conseiller Collignon, cinquante parts sociales	50
5.- Madame Dominique ADES, commerçante, épouse de Monsieur Patrick HAZAN, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 4, Bd. des Sablons, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cinq cents parts sociales	500

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GALOWICH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 novembre 2009. Relation: ECH/2009/1619. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 13 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009147978/76.

(090179499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Centrum Weiterstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 129.251.

—
EXTRAIT

En date du 12 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée.
- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145949/16.

(090177279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

RA Investments Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.163.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil de gérance en date du 30 octobre 2009

Avec effet au 2 novembre 2009, le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

Luxembourg, le 16 NOV. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RA Investments Luxembourg I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009145951/15.

(090176635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Systema International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 72.163.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 août 2009

- L'Associé Unique accepte la démission, avec effet immédiat, du Gérant de catégorie B Monsieur Massimo Gilotti, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- L'Associé Unique nomme en remplacement du Gérant de catégorie B démissionnaire Monsieur David Carelli, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Son mandat prendra en 2010.

- L'Associé Unique renouvelle les mandats de Gérants de catégorie A de Monsieur Manlio Cerroni, administrateur de sociétés, demeurant 42, Via del Colle à Pisoniano (Rome), de Monsieur Candido Saioni, administrateur de sociétés, demeurant 2, Piazza Bologna à Rome et de Monsieur Massimo Rosati, administrateur de sociétés, demeurant 1, Via

Reykjavik à Ladispoli (Rome); ainsi que le mandat de Gérant de catégorie B de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats prendront fin en 2010.

Luxembourg, le 24 août 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2009145969/23.

(090176551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Didi Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.235.250,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.545.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 16 septembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Madame Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, né(e) le 28 février 1967 est élue nouveau Gérant de la société.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Frank Walenta.

Référence de publication: 2009145954/15.

(090177285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Luxembourg CB 2002 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 3.956.200,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.914.

—
EXTRAIT

En date du 3 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant A, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145956/16.

(090177311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

PayPal (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 200.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.485.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 22 octobre 2009

L'associé unique de la Société a accepté la démission de Brent Bellm de son mandat de gérant de la Société avec effet au 1^{er} octobre 2009.

L'associé unique a en outre décidé de nommer comme gérant de la Société Renier Lemmens, ayant son adresse professionnelle au 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2009 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé désormais, à compter du 1^{er} octobre 2009, comme suit:

- Monsieur Robert Caplehorn;
- Monsieur David Clarke; et
- Monsieur Renier Lemmens.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PayPal (Europe) S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009146022/23.

(090177184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Matterhorn Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 73.509.

—
EXTRAIT

En date du 4 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145959/16.

(090177316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Palm Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 68.959.

Aux actionnaires:

Je présente ma démission comme gérant de votre société.

Le 31 octobre 2009.

Bart Zech.

To the shareholders:

I hereby tender my resignation as Manager of your company.

31st October 2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009145962/13.

(090177325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Moteka Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 78.401.

—
EXTRAIT

En date du 2 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat.
- M. Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

114598

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145961/16.

(090177320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Silberhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 134.898.

—
EXTRAIT

En date du 12 novembre 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant, est acceptée.
- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 12 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145966/16.

(090177333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Vasta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 32.234.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 septembre 2009

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

Signataires catégorie A

- Monsieur Michael SHEN, administrateur de sociétés, demeurant au 2, boulevard du Jardin Exotique, MC-98000, Monaco, Administrateur-Délégué;
- Monsieur Raymond BALSEN, ingénieur E.T.P., demeurant au 38, avenue Duquesne, F-75007 Paris;
- Monsieur Hubert DESCHARRIERES, gérant de sociétés, demeurant au 78, cité am Wenkel, L-8086 Bertrange.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- BDO Audit, Société Anonyme, 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de BDO Compagnie Fiduciaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145967/21.

(090176571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Winnicare S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 10.968.902,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.376.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 13 novembre 2009 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant qu'Administrateur B de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Frank Walenta, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur B de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

- Le mandat de l'Administrateur B actuel, M. Erick Robert Maurice Rinner, est renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Frank Walenta

Référence de publication: 2009145968/19.

(090177343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

"LEBENSbÜHNE" - Kunst und Bildung a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4204 Esch-sur-Alzette, 60, rue Large.

R.C.S. Luxembourg F 8.149.

STATUTS

Entre les soussignés et tous ceux qui adhéreront par la suite aux présents statuts est créée une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et les dispositions de la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit.

I - Dénomination

Art. 1^{er}. Dénomination. Sous la dénomination "LEBENSbÜHNE" - Kunst und Bildung a.s.b.l., il est formé une association sans but lucratif à vocation pédagogique et artistique, régie par les présents statuts et par la loi du vingt et un avril mil neuf cent vingt-huit sur les associations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Au sens des présents statuts, le terme "association" désigne "LEBENSbÜHNE" - Kunst und Bildung a.s.b.l., et l'expression "loi" la loi visée ci-dessus.

II - Siège, Durée, Objet

Art. 2. Siège. Le siège de l'association est établi à Esch-sur-Alzette 4204, 60, rue Large.

Art. 3. Durée. La durée de l'association est illimitée. Elle pourra être dissoute en tout temps par décision de l'assemblée générale et conformément aux dispositions de la loi.

Art. 4. Objet. L'association a pour objet de proposer des projets pédagogiques et artistiques ayant comme thème: "Orientierung und lebenslanges Lernen für Menschen in Übergängen durch künstlerische Mittel" L'association ayant une vocation essentiellement culturelle et artistique n'a pas de but lucratif.

III - Membres de l'association

Art. 5. Nombre. Le nombre des associés est illimité, mais il ne peut être inférieur à trois.

Art. 6. Catégories de membres. L'association se compose de

a) membres actifs

Seront réputés membres de l'association toutes les personnes dont les noms se trouvent sur la liste des membres de l'association déposée au greffe du tribunal civil.

Art. 7. Membres actifs. Peut devenir membre actif toute personne physique ou morale qui s'engage à respecter les présents statuts.

Art. 8. Membres d'honneur. Peut devenir "membre d'honneur" toute personne qui se distingue particulièrement dans le soutien pour l'ASBL.

L'admission d'un membre d'honneur est formalisée par une décision du CA.

Art. 9. Cotisations. L'assemblée générale fixe les cotisations annuelles, dont le taux ne peut excéder 125 Euros.

Art. 10. Démission, Exclusion. Les membres de l'association peuvent démissionner par lettre simple adressée au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire, le membre de l'association qui ne s'acquitte pas de sa cotisation annuelle au plus tard à la date de l'assemblée générale ordinaire de l'année suivant celle où il était tenu d'acquitter sa cotisation. L'exclusion est prononcée par le conseil d'administration.

IV - Administration & Surveillance

Art. 11 . Composition du conseil d'administration. L'association est administrée par un conseil d'administration dont le nombre de membres ne peut être inférieur à trois, ni supérieur à dix. Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale à la majorité simple des membres présents ou représentés pour une durée de deux ans. Les membres sortants sont rééligibles. Le mandat d'administrateur prend fin en cas de décès, de démission volontaire, de révocation par l'assemblée générale ou d'exclusion comme membre de l'association. En cas de vacance du mandat

d'un ou de plusieurs administrateurs, ou si le nombre des candidats est inférieur au seuil statutaire, le conseil est autorisé à compléter ce nombre par cooptation, sous bénéfice de faire ratifier cette décision par la prochaine assemblée générale

Art. 12. Répartition des charges. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un bureau composé d'un président, le cas échéant, d'un vice-président, d'un secrétaire et, le cas échéant, d'un secrétaire adjoint, et d'un trésorier, voire, le cas échéant, d'un trésorier-adjoint.

Art. 13. Délibérations. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du secrétaire à la demande du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige. Il est présidé par le président, ou, à défaut, par l'administrateur le plus âgé. Il ne peut statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente. Sauf si les présents statuts prévoient un autre mode, les décisions sont prises à la majorité des membres présents ayant exprimé leur opinion, la voix du président ou de son remplaçant étant prépondérante en cas de partage des voix.

Les décisions sont consignées dans les procès-verbaux signés par le président et le secrétaire et inscrits dans un registre spécial.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires de l'association. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi est de la compétence du conseil.

Vis-à-vis des tiers l'association est engagée par les signatures conjointes de deux membres du conseil d'administration, dont obligatoirement celle du président ou du trésorier.

Art. 15. Commissaires aux comptes. Les opérations de l'association sont contrôlées par un collège de commissaires composé de deux membres, choisis parmi les associés actifs non membres du conseil d'administration et élus par l'assemblée générale pour un terme de deux ans. Le mandat est rééligible.

Les commissaires sont chargés de vérifier les comptes annuels ainsi que la régularité des opérations financières effectuées.

Art. 16. Nature des fonctions. Les fonctions d'administrateur et de commissaire s'exercent à titre honorifique.

V - Assemblée générale

Art. 17. Généralités. L'assemblée générale a tous les pouvoirs définis aux articles 4 et 12 de la loi.

Les convocations aux assemblées générales se font selon les dispositions des articles 5 et 6 de la loi.

Elles contiendront l'ordre du jour.

Le conseil d'administration fixe la date de l'assemblée générale ordinaire à l'ordre du jour de laquelle doit être portée, conformément au deuxième alinéa de l'article 13 de la loi sur la matière, l'approbation du compte de l'exercice écoulé et du budget du prochain exercice.

L'assemblée générale peut se réunir extraordinairement chaque fois que l'intérêt social l'exige ou qu'un tiers de ses membres en fait la demande.

Sans préjudice des dispositions spéciales afférentes de la loi, les résolutions de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres.

Art. 18. Présidence. Les assemblées générales sont présidées par le président de l'association, ou, à défaut, selon les dispositions de l'article 13 ci-dessus.

Art. 19. Quorum - Majorité. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et celle-ci est valablement constituée et peut valablement délibérer quel que soit le nombre des associés présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres présents, les abstentions n'étant pas prises en compte, sauf dans les cas prévus aux articles 20 et 21 ci-après.

Art. 20. Modification des statuts. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de la réunion est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des associés. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des votants.

Si les deux tiers des associés ne sont pas présents à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des associés présents; mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 21. Dissolution. L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association que si les deux tiers de ses membres sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres présents.

La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

Art. 22. Procès-verbaux. Les procès verbaux des assemblées générales sont dressés par le secrétaire. Ils sont signés par celui qui a présidé l'assemblée, par le secrétaire et par les membres du conseil d'administration présents à l'assemblée générale. Ils sont inscrits dans un registre spécial.

VI - Budgets & Comptes

Art. 23. Année sociale. L'année sociale commence le quinze septembre et se termine le quatorze septembre de l'année suivante..

Art. 24. Comptes - Budgets. Le conseil d'administration est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation générale de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le projet de budget du prochain exercice.

VII - Dissolution, Liquidation, Affectation des bénéfices

Art. 25. Affectation des biens. Dans tous les cas de dissolution, à quelque moment et pour quelque cause que ce soit, les biens de l'association, après acquittement du passif, seront remis à une oeuvre charitable.

VIII - Ressources financières

Art. 26. Recettes. Les recettes de l'association comportent notamment

- a) les cotisations, subsides et subventions qui pourront lui être consentis,
- b) tout autre revenu lui revenant dans le cadre de la réalisation de son objet.

Carole Moris / Tina Bretz
Présidente / Secrétaire

Référence de publication: 2009147898/115.

(090179541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Xenophon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 150.440,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 43-49, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 96.948.

—
Suite aux résolutions prises en date du 14 octobre 2009 par le conseil de gérance de Cemex Luxembourg Holdings S.à .r.l., associé unique et gérant unique de la Société, de transférer avec effet au 15 octobre 2009 son siège social du 11, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 43-49, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, il convient d'indiquer la nouvelle adresse de, l'associé unique et du gérant unique, CEMEX Luxembourg Holdings S.à.r.l, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B. 106.559.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009145971/15.

(090176545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

HILGER - interfer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5691 Ellange, 36-37, Z.A.E. «Triangle Vert».

R.C.S. Luxembourg B 45.382.

—
Par la présente, nous vous informons de notre démission, avec effet immédiat, en tant que commissaire aux comptes auprès de la société HILGER-interfer SA.

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) SA
36, avenue Marie-Thérèse
L-2132 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009145974/13.

(090177365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Profitec, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 50.305.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2009

Résolutions

Les actionnaires acceptent la démission de Monsieur Marc Hilger de son poste d'administrateur et nomment en remplacement:

- Monsieur Carlo Reding, né le 15 octobre 1958 à Luxembourg et demeurant professionnellement à 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Les actionnaires décident également de renouveler les mandats des deux autres administrateurs:

- Monsieur Ronald Weber et Monsieur Romain Bontemps,

ainsi que le mandat du commissaire PKF ABAX Audit.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale tenue en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009145977/21.

(090177426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Hóf S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 141.479.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 octobre 2009

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société à L-1420 Luxembourg 5-11, avenue Gaston Diderich.

L'assemblée générale a pris acte des démissions aux fonctions de gérant de:

- Madame Laura LAINE, née le 16 janvier 1978, Advisor, demeurant professionnellement au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg,

- Monsieur Ari DANIELSSON, Managing Director, né le 20 juillet 1972, demeurant professionnellement au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg,

- Monsieur Marc LEFEBVRE, Director, né le 30 août 1976 à Rocourt, demeurant professionnellement à 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg,

- Monsieur Ole HARTMANN CHRISTENSEN, Executive Director, né le 3 octobre 1958, demeurant au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

L'assemblée a décidé de nommer aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée:

Gérants de classe A:

- Monsieur Pol THIELEN, Avocat à la Cour, né le 6 mars 1976 demeurant professionnellement à 5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

- Monsieur Daniel CRAVATTE, Avocat à la Cour, né le 5 mai 1980 demeurant professionnellement à 5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Gérant de classe B:

- Madame Aude SZTERNBERG, Avocat à la Cour, née le 31/07/1978 demeurant professionnellement à 5-11, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Pour extrait conforme / Pour copie conforme

Aude SZTERNBERG

Référence de publication: 2009145976/29.

(090177401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

IP Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 149.308.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. La société anonyme "AUREA FINANCE COMPANY", établie et ayant son siège social à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 47028,

dûment représentée par son directeur général Monsieur Jean-Marie PLANTEVIN, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse,

ici représenté par Monsieur Alexandre MARGUET, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

2. Monsieur Alexandre MARGUET, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de "IP Holdings S.A", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

La Société a en outre pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra également effectuer toutes prestations de services à destination des sociétés ou entreprises dans lesquelles elle aura pris des participations, principalement les prestations et services en rapport avec les activités de ces sociétés ou entreprises.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Steinsel, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3 mai à 17.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du

conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
3. Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme "AUREA FINANCE COMPANY", prédésignée, trois cent neuf actions	309
2) Monsieur Alexandre MARGUET, préqualifié, une action	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions	310

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Les personnes suivantes sont appelées aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Henri de CROUY-CHANEL, administrateur de société, né à Buenos Aires (Argentine), le 29 mars 1947, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse;

b) Monsieur Alexandre MARGUET, administrateur de sociétés, né à Grenoble (France), le 19 octobre 1972, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse;

c) Monsieur Gilles LEWALLE, administrateur de sociétés, né à Lille (France), le 28 septembre 1947, demeurant professionnellement à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

3. La société anonyme "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC", avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue de Pletzer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92376, est nommée commissaire aux comptes de la Société.

4. Le siège social est établi à L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Alexandre MARGUET, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: MARGUET; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2009. Relation GRE/2009/4224. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Junglinster, le 23 novembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009147883/246.

(090179094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

PCL-Informatique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1723 Luxembourg, 13, rue Jean-Pierre-David Heldenstein.

R.C.S. Luxembourg B 118.307.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

Signature

Référence de publication: 2009145978/14.

(090177004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Artirado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5973 Itzig, 10, rue des Promenades.

R.C.S. Luxembourg B 131.978.

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf octobre.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Radenko CUCUKOVIC, gérant, né à Derventa (Bosnie-Herzégovine), le 22 décembre 1972, demeurant à L-5973 Itzig, 10, rue des Promenades.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "ARTIRADO S.à r.l.", avec siège social à L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, en date du 18 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2428 du 26 octobre 2007,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 131.978.

II.- Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Radenko CUCUKOVIC, prénommé.

III.- Monsieur Radenko CUCUKOVIC, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2561 Luxembourg, 89, rue de Strasbourg, à L-5973 Itzig, 10, rue des Promenades, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège social est établi à Itzig."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Radenko CUCUKOVIC, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2009. Relation : LAC/2009/45663. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 novembre 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009147958/40.

(090179461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Bristol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 96, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.906.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue extraordinairement au siège de la société, le 15 octobre 2009.*

L'assemblée générale confirme le renouvellement du mandat d'administrateur de M. GOEBBELS Raymond, demeurant à L-1650 Luxembourg, 56, avenue Guillaume.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

L'assemblée générale confirme également le renouvellement du mandat du commissaire, PKF Weber & Bontemps, domicilié au L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, immatriculé au R.C.S Luxembourg sous le n° B 135.187.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

PKF Weber & Bontemps

Experts comptables, réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2009145979/20.

(090177428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Serivadus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 149.322.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of October, before Us, Maître Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gartside Overseas Corporation, incorporated and organized under the laws of Panama, having its registered office at 53rd E. Street, Urbanizacion Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, Republic of Panama,

here represented by Me Nicolas van Heule, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed 'ne varietur' by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. Gartside Overseas Corporation is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Serivadus N.V., a company limited by shares incorporated under the laws of the Netherlands Antilles, having its official seat in Curacao, Netherlands Antilles, and having its registered office address at Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, registered with the commercial register of the Chamber of Commerce and Industry of Curaçao, Netherlands Antilles under number 68087 (the Company).

II. By written resolutions adopted by the general meeting of the shareholders of the Company on October 20, 2009, copy of which shall remain annexed to the present deed, it was resolved to transfer the Company's seat from the Netherlands Antilles to the Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the National Ordinance on the Transfer of the Corporate Seat to Third Countries, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under the laws of the Netherlands Antilles to give effect to that resolution have been duly performed.

III. It results from the interim balance sheet of the Company as at September 30, 2009, and a valuation certificate of the Company dated as of October 20, 2009 (the Valuation Certificate) that the net asset value of the Company as of the date hereof correspond at least to the value of the share capital of the Company (copies of said interim balance sheet and valuation certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities).

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notices
2. Transfer of the statutory seat and central administration of the Company from the Netherlands Antilles to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;
3. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Serivadus S.à r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the statutory seat and central administration of the Company to the City of Luxembourg;
4. Approval of the interim balance sheet of the Company as at September 30, 2009;
5. Determination of the share capital and the par value per share of the Company;
6. Amendment and complete restatement of the Company's articles of incorporation so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law);
7. Acknowledgment of the resignation of ANT Management (Curaçao) N.V. and Mr. G. Philippe as managing directors of the Company, effective as of the date hereof, and granting of full discharge for the performance of their duties as managing directors of the Company;
8. Confirmation of the appointment and the mandate of Mr. G.J. Banholzer, born in Uzwil SG, on July 25, 1947, residing at Buechlenweg 4b, 8805 Richterswil, Switzerland, as class A manager of the Company for an unlimited duration;
9. Appointment of (a) Mr. L.A.C. Sünnen-Sünnen, born in Luxembourg, on December 22, 1961, with its professional address at 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg and (b) Mr. C.L.E. Fender born in Strasbourg, on July 10, 1965, with its professional address at 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, as class B managers of the Company for an unlimited duration effective as of the date hereof and confirmation of the mandate of (a) Mr. L.A.C. Sünnen-Sünnen, born in Luxembourg, on December 22, 1961, with its professional address at 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg and (b) Mr. C.L.E. Fender born in Stras-

bourg, on July 10, 1965, with its professional address at 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, as class B managers of the Company for an unlimited duration;

10. Establishment of the registered office and central administration of the Company in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

11. Granting of power of attorney; and

12. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the statutory seat and central administration of the Company from Curaçao, the Netherlands Antilles, to Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Netherlands Antilles to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Serivadus S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date hereof be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, to the extent necessary, decides to convert the Company to the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Third resolution

The Sole Shareholder approves the interim balance sheet of the Company as at September 30, 2009.

Fourth resolution

The Sole Shareholder confirms that the share capital of the Company is set at twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500) divided into thirty thousand (30,000) shares with a par value of seventy-five cents (EURO.75) each, all subscribed and fully paid-up.

Fifth resolution

As a result of the before going resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of incorporation of the Company so as to conform them to the Law.

The restated articles of incorporation of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Serivadus S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500), represented by thirty thousand (30,000) shares in registered form, having a par value of seventy-five cents (EURO.75) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by managers of Class A (Class A Managers) and of Class B (Class B Managers) appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers which shall be composed of at least one Class A Manager and one Class B Manager (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the joint request of a Class A Manager and Class B Manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a Class A manager and a Class B manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

15. Allocation of profits

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

The first accounting year upon migration shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2009.

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of ANT Management (Curaçao) N.V. and Mr. G. Philippe as managing directors of the Company, effective as of the date of this deed, and grants full discharge for the performance of their duties as managing directors of the Company.

Seventh resolution

The Sole Shareholder confirms the appointment and the mandate of Mr. G.J. Banholzer, born in Uzwil SG, on July 25, 1947, residing at Buechlenweg 4b, 8805 Richterswil, Switzerland, as Class A Manager of the Company for an unlimited duration.

Eighth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint (a) Mr. L.A.C. Sünnen-Sünnen, born in Luxembourg, on December 22, 1961, with its professional address at 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg and (b) Mr. C.L.E. Fender born in Strasbourg, on July 10, 1965, with its professional address at 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Managers of the Company for an unlimited duration effective as of the date hereof and to confirm the mandate of (a) Mr. L.A.C. Sünnen-Sünnen, born in Luxembourg, on December 22, 1961, with its professional address at 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg and (b) Mr. C.L.E. Fender born in Strasbourg, on July 10, 1965, with its professional address at 23, Rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, as Class B Managers of the Company for an unlimited duration.

It results from the above that, effective as of the date of this deed, the board of managers of the Company is composed as follows:

Class A Manager:

- Mr G.J. Banholzer Class

B Managers:

- Mr L.A.C. Sünnen-Sünnen and

- Mr C.L.E. Fender.

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office and central administration of the Company at 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Tenth resolution

The Sole Shareholder resolves to (i) approve, and to the extent necessary ratify, any and all actions, already taken or to be taken (including the execution, delivery and performance under any documents, certificates, instruments, notices, and agreements) by any manager of the Company, any officer of the Company, any employee of ITPS (Luxembourg) S.A. and any lawyer of Loyens & Loeff (the Authorized Persons) necessary to implement the above resolutions and the continuation of the Company, and (ii) to authorise and empower any Authorized Person, acting individually, under his/her sole signature on behalf of the Company, to perform under any and all actions (including the execution, delivery and performance under any documents, certificates, instruments, notices, and agreements) which are necessary to implement the above resolutions and the continuation of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et unième jour d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

Gartside Overseas Corporation, une société existante selon les lois du Panama, ayant son siège social sis 53rd E. Street, Urbanización Marbella, MMG Tower, 16th Floor, Panama, République du Panama,

ici représentée par M^e Nicolas van Heule, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Gartside Overseas Corporation est l'associée unique (l'Associé Unique) de Serivadus N.V., une société anonyme constituée selon les lois des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social sis Curaçao, Antilles Néerlandaises, et ayant son adresse sociale sis Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, enregistrée au registre du commerce de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Curaçao, Antilles Néerlandaises, sous le numéro 68087 (la Société).

II. Par résolutions circulaires adoptées par l'assemblée générale des associés de la Société le 20 octobre 2009, une copie de ces résolutions restera annexé au présent acte, il a été décidé du transfert du siège social de la Société des Antilles Néerlandaises au Grand-duché du Luxembourg, ceci en accord avec l'Ordonnance Nationale de Transfert des Sièges Sociaux vers les Pays Tiers, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuité de la personnalité juridique et légale de la Société. Toutes formalités requises par les lois des Antilles Néerlandaises, afin de donner effet de plein droit à cette résolution, ont été dûment exécutées.

III. Il résulte du bilan intérimaire de la Société en date du 30 septembre 2009 et du certificat d'évaluation de la Société en date du 20 octobre 2009 (le Certificat d'Evaluation) que la valeur de l'actif net de la Société, en date du présent acte, correspond au moins à la valeur du capital social de la Société (une copie du bilan intérimaire et du Certificat d'Evaluation, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement).

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux convocations d'usage;
 2. Transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société des Antilles Néerlandaises à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans que la Société ne soit dissoute et avec continuation de la personnalité juridique et légale de la Société;
 3. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée ayant comme dénomination sociale Serivadus S.à r.l. et acceptation de la nationalité Luxembourgeoise du fait du transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg;
 4. Approbation du bilan intérimaire de la Société en date du 30 septembre 2009;
 5. Détermination du capital social et de la valeur nominale par part sociale de la Société;
 6. Modification et refonte complète des statuts de la Société, suite à la soumission de la Société aux lois du Luxembourg et à la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), afin de les rendre conformes aux lois de Luxembourg;
 7. Prise de connaissance de la démission de ANT Management (Curaçao) N.V. et Mr. G. Philippe en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet en date du présent acte, et décharge donnée aux administrateurs démissionnaires pour l'exécution de leur mandat en temps qu'administrateurs de la Société;
 8. Confirmation de la nomination et du mandat de Mr. G.J. Banholzer, né à Uzwil SG, le 25 juillet 1947, résidant à Buechlenweg 4b, 8805 Richterswil, Suisse, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée illimitée;
 9. Nomination de (a) Mr. L.A.C. Sünnen-Sünnen, né à Luxembourg, le 22 décembre 1961, résidant professionnellement au 23, rue de Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duché de Luxembourg et (b) Mr. C.L.E. Fender, né à Strasbourg, le 10 juillet 1965, résidant professionnellement au 23, rue de Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérants de classe B la Société pour une durée illimitée avec effet en date du présent acte et confirmation du mandat de (a) Mr. L.A.C. Sünnen-Sünnen, né à Luxembourg, le 22 décembre 1961, résidant professionnellement au 23, rue de Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duché de Luxembourg et (b) Mr. C.L.E. Fender, né à Strasbourg, le 10 juillet 1965, résidant professionnellement au 23, rue de Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérants de classe B de la Société pour une durée illimitée;
 10. Etablissement du siège social et de l'administration centrale de la Société à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg;
 11. Pouvoirs; et
 12. Divers.
- Ainsi la comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social et l'administration centrale de la Société de Curaçao, Antilles Néerlandaise à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans que la société ne soit dissoute mais, au contraire avec continuité de la personnalité légale et juridique de la Société. L'Associé Unique déclare que toutes les formalités requises par les lois des Antilles Néerlandaises, afin de donner effet de plein droit au transfert susmentionné, ont été dûment exécutées.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de l'adoption par la Société de la forme légale de société à responsabilité limitée ayant comme dénomination sociale Serivadus S.à r.l., de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise et de la soumission par la Société, en date du présent acte, aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et, le cas échéant, décide de convertir la Société à la forme légale de société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve le bilan intérimaire en date du 30 septembre 2009.

Quatrième résolution

L'Associé Unique confirme que le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) représenté par trente milles (30.000) parts sociales ayant une valeur nominale de soixante quinze cents (EUR 0,75) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Cinquième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre totalement les statuts de la Société afin de se conformer à la Loi.

Les Statuts de la Société ainsi entièrement modifiés auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Serivadus S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt deux milles cinq cent euros (EUR 22.500), représenté par trente mille (30.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de soixante-quinze cents (EUR 0,75) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par des gérants de classe A (Gérant de Classe A) et des gérants de classe B (Gérants de Classe B) nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance qui doit être composé d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation conjointe d'un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est à Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les

décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (P Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon

le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

La première année fiscale suite à la migration de la Société commencera en date des présentes résolutions et se terminera le 31 décembre 2009.

Sixième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de ANT Management (Curaçao) N.V. et de Mr. G. Philippe en tant que gérants de la Société, avec effet en date du présent acte, et donne décharge/quitus aux gérants démissionnaires pour l'exécution de leur mandat en temps que gérants de la Société.

Septième résolution

L'Associé Unique confirme la nomination et le mandat de Mr. G.J. Banholzer, né à Uzwil SG, le 25 juillet 1947, résidant à Buechlenweg 4b, 8805 Richterswil, Suisse, en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée illimitée.

Huitième résolution

L'Associé Unique décide de nommer (a) Mr. L.A.C. Sünnen-Sünnen, né à Luxembourg, le 22 décembre 1961, résidant professionnellement au 23, rue de Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg et (b) M. C.L.E. Fender, né à Strasbourg, le 10 juillet 1965, résidant professionnellement au 23, rue de Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérants de classe B la Société pour une durée illimitée, avec effet en date des présentes résolutions et confirme le mandat de (a) M. L.A.C. Sünnen-Sünnen, né à Luxembourg, le 22 décembre 1961, résidant professionnellement au 23, rue de Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duché de Luxembourg et (b) M. C.L.E. Fender, né à Strasbourg, le 10 juillet 1965, résidant professionnellement au 23, rue de Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérants de classe B de la Société pour une durée illimitée.

Il résulte de la résolution prise ci-dessus, avec effet en date du présent acte, que le conseil de gérance de la Société est composé tel que suit:

Gérant de Classe A:

- M. G.J. Banholzer.

Gérant de Classe B:

- M. L.A.C. Sünnen-Sünnen; et
- M. C.L.E. Fender.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide que le siège social de la Société ainsi que son administration centrale sont établis au 43, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Dixième résolution

L'Associé Unique décide (i) d'approuver, et le cas échéant de ratifier, toutes les actions, déjà prise ou qui seront prises (ceci incluant l'exécution, la délivrance et la performance de tout documents, certificats, instruments, notices et contrats) par tout gérant de la Société, tout agent de la Société, tout employé de ITPS (Luxembourg) S.A. et tout avocat de l'Etude Loyens & Loeff (les Personnes Autorisées) nécessaires à la mise en place des résolutions prises ci-dessus et nécessaires à la continuité de la Société, et (ii) d'autoriser et de donner pouvoir à toute Personne Autorisée, agissent individuellement, sous son/sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, d'exécuter toute actions (ceci incluant l'exécution, la délivrance et la performance de tout documents, certificats, instruments, notices et contrats) nécessaires à la mise en place des résolutions prises ci-dessus et à la continuité de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte original,

Signé: N. VAN HEULE, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44399. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 OCT. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009147896/646.

(090179634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2009.

Quilmes Industrial (QUINSA), Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.501.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2009, que les administrateurs suivants ont donné leur démission avec effet au 26 juin 2009.

1. M. Alvaro Antonio CARDOSO DE SOUZA, Administrateur et Co-président - 1726, Av. Tuscelino Kubitschek, 04530-000 São Paulo, Brésil;

2. Floreal Horacio CRESPO, Administrateur - 346, Paraguay, 4th Floor (1057) 04530-000 Itaim Bibi, São Paulo, Brésil;

3. M. Fernando Martin MINAUDO, Administrateur - 3281, Gobernador Mayor Irusta, B 1661 IRA Buenos Aires, Argentine.

4. Dunvegan S.A, Administrateur, représentée par M. Lucas Machado Lira - 1327 Juncal, - UNIT 2201 Montevideo, Uruguay.

5. M. Victório Carlos de Marchi, Administrateur et Co-président,- 1.017 Rua Dr. Renato Paes de Barros, 04530-000 Itaim Bibi, São Paulo, Brésil.

Le mandat des administrateurs suivants a pris fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2009.

M. João Mauricio Giffoni de Castro Neves, Administrateur -1.017 Rua Dr. Renato Paes de Barros, 04530-000 Itaim Bibi, São Paulo, Brésil;

M. Milton Seligman, Administrateur - 1.017 Rua Dr. Renato Paes de Barros, 04530-001 Itaim Bibi, São Paulo, Brésil;

L'Assemblée Générale du 26 juin 2009 de la Société a nommé administrateurs de Quilmes Industrial (QUINSA), les personnes suivantes:

1. M. Pedro de Abreu Mariani, Rua Dr. Renato Paes de Barros, 1.017, 3^o andar, 05629-020 Saõ Paulo, Brésil.

2. M. Silvio Jose Moraes, Rua Dr. Renato Paes de Barros, 1.017, 4^o andar, 05629-020 Saõ Paulo, Brésil.

3. M. Bernardo Pinto Paiva, Charcas 5160,1848 Buenos Aires, Argentine.

4. M. Ignacio Nicholson, Charcas 5160,1848 Buenos Aires, Argentine.

Le mandat de ces administrateurs prendra fin avec l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale a élu Réviseur d'Entreprise KPMG Audit S.à.r.l., 9, Allée Scheffer, L-2550 Luxembourg pour l'exercice 2009.

Luxembourg, le 6 novembre 2009.

Pour extrait conforme

Jean-Benoît Lachaise

Secrétaire Général

Référence de publication: 2009147531/36.

(090178611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Motor Car Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.919.

Le bilan au 31.03.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009145999/10.

(090177097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

J + V Heizung und Sanitär S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3322 Bivange, 14, rue de la Forge.

R.C.S. Luxembourg B 96.806.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch / Alzette
Signature

Référence de publication: 2009146002/14.

(090176994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Self-Shop Peschkopp s.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4672 Differdange, 53, place Jean Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 53.105.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch / Alzette
Signature

Référence de publication: 2009146008/14.

(090176995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Hospitec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Luxembourg, 16, rue Letellier.
R.C.S. Luxembourg B 31.001.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 novembre 2009. Signature.

Référence de publication: 2009146018/10.

(090176911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.

Turkey MENA Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.487.

In the year two thousand and nine on the twenty-second day of October,
before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Turkey MENA Properties S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under number B 134.517 (the "Shareholder 1"), and

European Emerging Economies S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, with a share capital of EUR 43,251.- and registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under number B 135.875 (the "Shareholder 2", and together with the Shareholder 1, collectively referred to as the "Shareholders"),

holding together all the 500 (five hundred) shares ("parts sociales") with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, including the 250 shares held by the Shareholder 1 and the 250 shares held by the Shareholder 2, and representing 100% of the share capital of Turkey MENA Properties III S.à r.l. (the "Company").

The Shareholder 1 and the Shareholder 2 are here duly represented by Sophie HENRYON, private employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of the proxies given under private seal on 19 October 2009.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

(i) Turkey MENA Properties III S.à r.l. is a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg register of commerce and companies ("registre de commerce et des sociétés") under number B 134.487 and incorporated pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 30 November 2007, which articles of association (the "Articles") have been published in the Luxembourg "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 17 January 2008, number 126, page 6026 (the "Company");

(ii) The Articles have not been amended since the incorporation of the Company;

(iii) The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

All this having been declared, the Shareholders, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, have immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously RESOLVE to amend the nominal value of the Company's shares by way of a split of all the existing 500 shares with a par value of EUR 25.- each, into 1,250,000 shares with a par value of EUR 0.01.- each, so that the Company's share capital is fixed at EUR 12,500.- represented by 1,250,000 shares with a par value of EUR 0.01 each.

Following this amendment, each Shareholder now holds 625,000 shares with a par value of EUR 0.01 each in the share capital of the Company.

Second resolution

Considering the foregoing, the Shareholders unanimously RESOLVE to amend the first sentence of article 6 of the Articles, so that it shall hence read as follows:

" **Art. 6. Corporate capital.** The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a par value of one Eurocent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up".

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux octobre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Turkey MENA Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec le capital social de EUR 12,500.- et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.517 ("l'Associé 1"), et

European Emerging Economies S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec le capital social de EUR 43,251.- et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.875 ("l'Associé 2", et avec l'Associé 1, ensemble les "Associés"),

détenant ensemble toutes les 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq Euros) chacune, y compris les 250 parts sociales détenues par l'Associé 1 et les 250 parts sociales détenues par l'Associé 2, représentant 100% de capital social de Turkey MENA Properties III S.à r.l. (la "Société").

L'Associé 1 et l'Associé 2 sont ici représentés par Sophie HENRYON, employée privée avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé le 19 octobre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes, représentées telle que dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'établir que:-

(i) Turkey MENA Properties III S.à r.l. est une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec le capital social de EUR 12.500.-, inscrite auprès du registre de commerce and des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.487 et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger,

notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), le 30 novembre 2007, avec ses statuts (les "Statuts") publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 17 janvier 2008, numéro 126, page 6026 (la "Société");

(ii) Les Statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société;

(iii) Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Tout ceci ayant été déclaré, les Associés, détenant 100% du capital social de la Société, représentés tel que décrit ci-dessus, ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT à l'unanimité de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société par division des 500 parts sociales existantes d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, en 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 - chacune, de sorte que le capital social de la Société soit fixé à EUR 12.500,- représenté par 1.250.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 chacune.

A la suite de cette modification, chaque Associé détient désormais 625.000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01- chacune dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les Associés DECIDENT à l'unanimité de modifier la première phrase de l'article 6 des Statuts, laquelle sera dorénavant libellée comme suit:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un Eurocent (EUR 0,01) chacune, chaque part étant entièrement libérée."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, celles-ci, telle que représentées ci-dessus, ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Henryon, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12827. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009147452/114.

(090178649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Poissonnerie La Perle de l'Atlantique Esch/Alzette s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette,

R.C.S. Luxembourg B 34.216.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch / Alzette

Signature

Référence de publication: 2009146009/14.

(090176996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2009.
